



**Association coopérative  
d'économie familiale  
de l'Estrie**

Membre de l'Union des consommateurs

**COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **Vente par sollicitation : Soyez les yeux et les oreilles de l'ACEF**

Sherbrooke, août 2018.- L'ACEF Estrie (Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie) fait appel à vous pour lui signaler rapidement toute sollicitation téléphonique ou à domicile pour de la vente de produits ou service dans votre secteur. Cela permettra d'organiser rapidement un blitz pour informer la population des problèmes potentiels liés à ce type de contrat et surtout des délais d'annulation de 10 jours.

L'ACEF constate qu'il y a un regain de sollicitation dans la région pour vendre divers produits et services (thermopompes, services de décontaminations, panneaux solaires, ou autre). « Lors de vente à domicile, plusieurs personnes signent sous pression des contrats abusifs ou désavantageux qu'elles regrettent par la suite » indique la coordonnatrice de l'organisme, Sylvie Bonin. Il est très facile d'annuler le contrat dans les 10 jours. « Par la suite, c'est une autre histoire » ajoute Mme Bonin.

Pour pouvoir agir rapidement auprès de la population concernée, l'ACEF a besoin d'être informée le plus rapidement possible dès qu'il y a de la sollicitation dans une municipalité. Elle invite donc tous les citoyens et citoyennes de l'Estrie à communiquer avec elle dès qu'ils sont sollicités, par téléphone ou à domicile, par un commerçant. « En nous informant rapidement, vous pouvez faire une différence pour protéger les gens de votre coin » insiste Sylvie Bonin. Il est possible de communiquer avec l'ACEF par téléphone (819-563-8144), courriel ([info@acefestrie](mailto:info@acefestrie)) ou via la page Facebook de l'organisme.

- 30 -

Pour information :  
Sylvie Bonin, Coordonnatrice de l'ACEF  
819-563-8144  
cell : 819-574-5198